ESG

Septembre 2019

L'investissement ESG avec State Street Global Advisors et les ETF SPDR

Rebecca Chesworth
Stratégiste Senior - ETF Actions

State Street Global Advisors gère des investissements ESG depuis de nombreuses années et son programme de Gouvernance (« Asset stewardship ») témoigne de son engagement en matière de durabilité. En tant que société de gestion mondiale, nous nous appuyons sur notre taille, nos opinions et nos votes pour nouer un dialogue avec les entreprises en portefeuille sur les critères ESG.

State Street Global Advisors et l'investissement durable

Les ETF SPDR font partie intégrante de State Street Global Advisors, le pôle de gestion d'actifs de State Street. Grâce à cette organisation, SPDR bénéficie d'un héritage en matière d'investissement responsable et de vastes ressources lui permettant de répondre aux besoins de ses clients.

Fort de son expérience en tant que fournisseur de services financiers aux investisseurs institutionnels internationaux, State Street n'a qu'un seul objectif : créer de la valeur sur le long terme. En mettant à profit ses expertises en gestion, recherche et analyse et services d'investissement, **State Street a à cœur d'aider les investisseurs à mieux comprendre les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) qui influencent la valeur de leurs portefeuilles.**

En observant le rôle accru des éléments intangibles en matière de création de valeur au détriment des éléments tangibles, nous avons conscience de l'importance grandissante des thématiques ESG pour les entreprises. Bien que la gestion ESG n'en soit qu'à ses prémices, nous avons pris l'engagement de combiner notre expertise en matière d'analyse des données financières avec l'expertise de nos professionnels de l'investissement pour créer une nouvelle génération de solutions ESG. Nous offrons aux investisseurs des services de recherche, d'analyse et de conseil dédiés aux problématiques ESG, et ce dans toutes les classes d'actifs et pour tous les styles de gestion.

Nos activités de « gouvernance » et notre nouveau modèle de notation ESG (décrit ci-dessous) nous démarquent clairement des autres acteurs du secteur financier. L'engagement de State Street en matière de durabilité est également illustré par les activités suivantes :

Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies Les ODD constituent un projet ambitieux visant à créer les conditions nécessaires à un avenir meilleur et plus durable. Au nombre de 17, les ODD couvrent aussi bien l'égalité homme-femme que la thématique des villes et des communautés durables. Les Nations Unies ont l'intention d'atteindre ces objectifs interconnectés d'ici 2030.

En tant que signataire du Pacte Mondial des Nations Unies, State Street s'est engagé à respecter cinq ODD en particulier, notamment l'ODD 13 : prendre des mesures urgentes pour lutter contre le changement climatique et son impact.
State Street Global Advisors consacre d'importants moyens de recherche sur ce thème.

Objectifs environnementaux globaux La maison mère de SPDR, State Street, s'est fixé des objectifs environnementaux axés sur la réduction du dioxyde de carbone (CO2), une moindre consommation d'eau et une augmentation du taux de recyclage. Les objectifs suivants doivent être atteints d'ici 2025 :

- CO2 : Réduction des émissions de 30 %
- Eau : Réduction de la consommation par personne de 10 %
- Recyclage : Objectif de 80 %

State Street enregistre des progrès constants depuis 2015 sur ces objectifs.

Intégration de l'ESG dans la charte du conseil d'administration Le conseil d'administration de State Street a complété sa charte pour y intégrer le « suivi des activités et des pratiques importantes des entreprises dans les domaines environnemental, social et de gouvernance ».

Réseau des employés pour la durabilité environnementale Cette initiative proactive s'est étendue cette année dans toute l'Europe.

Programme de compensation des émissions carbone Depuis 2011, State Street a investi chaque année dans des projets de réduction du carbone pour compenser l'impact des voyages par avion de ces employés. Jusqu'à aujourd'hui, nous avons investi dans six projets à l'échelle mondiale, notamment dans une centrale hydroélectrique au Brésil et une usine de fabrication de cuisinières en Ouganda, et d'autres projets sont en cours de préparation.

Gouvernance et actionnariat

Comme nous l'évoquons dans notre note de recherche *Les ETF et l'investissement ESG*, les fournisseurs d'ETF sont de plus en plus conscients de leurs devoirs fiduciaires et de l'apport d'une bonne gouvernance. Contrairement aux gérants actifs, les gérants de produits indiciels ne peuvent pas vendre un titre en raison d'un risque (même ESG) en hausse, d'où l'importance accrue des initiatives d'engagement. State Street Global Advisors met de plus en plus l'accent sur son activité de Gouvernance pour l'ensemble des ses gammes.

Notre équipe **Gouvernance (Asset Stewardship)** dialogue avec les entreprises et cherche à mieux anticiper leurs performances en lien avec les facteurs ESG les plus impactants. L'équipe sélectionne les entreprises en fonction de leurs notations en vue d'entamer des discussions proactives et de voter à leur assemblée générale. Pendant les initiatives d'engagement, nous annonçons aux entreprises leur notation via notre indicateur interne (le R-Factor™, expliqué en page 3) et leur présentons les arguments qui les justifient. Ces informations constituent pour les conseils d'administration et les équipes de direction une « feuille de route » concernant les questions spécifiques soulevées par les investisseurs afin d'évaluer les initiatives des entreprises pour améliorer leur durabilité. Cette approche permet également aux entreprises d'identifier les indicateurs à publier et à mieux gérer pour améliorer leur notation sur la durée et ainsi instituer un cercle vertueux sur le marché.

En matière de vote, State Street Global Advisors a voté lors de 2 510 assemblées générales au 1er trimestre 2019. 16 % des votes ont été exprimés contre les résolutions des directions d'entreprises et 13 % concernaient des sociétés européennes. Sur cette même période, nous avons rencontré 28 compagnies en Europe. Ces réunions sont organisées avec les entreprises dans lesquelles State Street Global Advisors est investi, via ses gammes ETF, indicielles et actives.

Les réflexions menées par State Street Global Advisors font également partie de son processus global d'engagement. Parrainée par State Street Global Advisors, la campagne **Fearless Girl**, qui a été très bien accueillie, a permis de promouvoir les bonnes pratiques de gouvernance auprès des investisseurs internationaux, en particulier dans les domaines de l'égalité des sexes et de la place des femmes aux postes de direction.

R-Factor™

Le R-Factor™ mesure la performance des activités opérationnelles d'une entreprise et de son dispositif de gouvernance par rapport aux enjeux ESG propres à son secteur et ayant un impact financier important.

Chez State Street Global Advisors, nous sommes convaincus que la gestion ESG et les responsabilités fiduciaires ne sont pas contradictoires. Au contraire, il est de notre devoir d'intégrer l'ESG dans notre processus d'investissement. Grâce à son expertise en matière de gouvernance et d'investissement, State Street Global Advisors a été en mesure de concevoir une solution adaptée.

La recherche montre que les facteurs ESG peuvent avoir un impact sur la performance à long terme des entreprises. Cependant, malgré l'expansion de l'univers des données ESG, le manque de transparence concernant la matérialité des données ESG et l'opacité des systèmes de notation ont créé des obstacles. Mesurer de manière précise les facteurs ESG les plus importants nécessite d'avoir accès à des données de qualité issues de nombreuses sources différentes. Alimenté par de multiples de sources de données, le système de notation interne de State Street Global Advisors est en adéquation avec un cadre de référence relatif à la matérialité financière inspiré du Sustainability Accounting Standards Board (SASB). La notation transparente du R-Factor™ tient compte de codes de gouvernance d'entreprise et des contributions de nos meilleurs fournisseurs de données : Sustainalytics, ISS-Oekom, Vigeo-EIRIS et ISS-Governance.

Le R-Factor™ est utilisé dans le cadre du programme d'engagement de SPDR sur les ETF ESG.

Nouvelle Gamme ETF SPDR

Nous offrons aux investisseurs le choix d'investir en fonction de leurs propres valeurs et préférences. Les ETF ont démocratisé l'accès aux marchés financiers en offrant une approche d'investissement simple, transparente et économique.* Ils sont donc parfaitement adaptés à l'investissement ESG. Les ETF ESG ont également ouvert au plus grand nombre des thématiques d'investissement jusque-là inaccessibles.

Depuis 1993 et la création du tout premier ETF coté aux États-Unis, SPDR est à l'écoute de ses clients et répond à leurs besoins. Une enquête menée récemment par SPDR auprès des investisseurs européens nous a permis de mieux cerner leurs demandes de standardisation et de réduction de la complexité des processus ESG. Les activités exclues les plus citées concernent les armes controversées, dont les armes nucléaires, et les entreprises ne respectant pas les Principes du Pacte mondial des Nations Unies.

En partenariat avec STOXX, nous avons lancé le **SPDR STOXX Europe 600 ESG Screened UCITS ETF,** qui intègre ces exigences dans un véhicule d'investissement à la fois simple et transparent. Pour de plus amples informations, veuillez consulter la brochure du fonds.

Avec une méthode d'exclusion simple, nous restons engagé avec les entreprises d'un indice exerçant des activités autorisées. Comme nous l'avons déjà expliqué, notre nouvel ETF n'utilise pas directement une méthodologie de notation ESG mais bénéficie toutefois du R-Factor™ de State Street Global Advisors, notamment via nos initiatives d'engagement avec les entreprises, et ce afin d'améliorer leur comportement et leurs pratiques.

* Le trading fréquent d'ETF peut entraîner une augmentation importante des commissions et des autres coûts, et ainsi réduire les économies réalisées grâce au bas niveau des frais.

ssga.com/ESG

Communication marketing. Réservé exclusivement aux professionnels de l'investissement.

Autriche : L'offre des ETF SPDR faite par la Société a été notifiée à la Financial Markets Authority (FMA), conformément à la section 139 de la Loi autrichienne sur l'investissement (Austrian Investment Funds Act). Les investisseurs intéressés peuvent obtenir le Prospectus en vigueur, les statuts, les Documents d'information clé pour l'investisseur (« DICI ») et les derniers rapports annuels et semestriels gratuitement auprès de State Street Global Advisors GmbH, Brienner Strasse 59, D-80333 Munich. T : +49 (0)89-55878-400. F+49 (0)89-55878-440. **Finlande :** L'offre des fonds faite par les Sociétés a été notifiée à l'Autorité de surveillance financière conformément à la Section 127 de la Loi sur les fonds communs (29.1.1999/48) et, en vertu d'un courrier de confirmation reçu de l'Autorité de surveillance financière, les Sociétés sont habilitées à distribuer leurs actions en souscription publique en Finlande. Certains documents et informations que les sociétés sont tenues de publier en Irlande en vertu de la législation irlandaise sont traduits en finnois et sont mis à disposition des investisseurs finlandais sur demande auprès de State Street Custodial Services (Ireland) Limited, 78 Sir John Rogerson's Quay, Dublin 2, Irlande. **France :** Le présent document ne constitue pas une offre ou une sollicitation d'achat de parts des Sociétés. Toute souscription de parts doit être effectuée selon les conditions générales mentionnées dans le Prospectus complet, le DICI, les addenda et les Suppléments des Sociétés. Ces documents sont disponibles auprès du correspondant centralisateur des Sociétés : State Street Banque S.A., 23-25 rue Delariviere-Lefoullon, 92064 Paris La Défense Cedex, ou sur la version française du site ssga.com. Les Sociétés sont des Organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) de droit irlandais et sont agréées en tant qu'OPCVM par la Banque centrale d'Irlande selon la réglementation européenne. La Directive européenne n°2014/91/UE du 23 juillet 2014 sur les OPCVM, telle que modifiée, instaure des règles communes en vue de la commercialisation transfrontalière des OPCVM qui s'y conforment. Ce socle commun n'exclut pas une mise en œuvre différenciée. C'est pourquoi un OPCVM européen peut être commercialisé en France quand bien même son activité n'obéit pas à des règles identiques à celles qui conditionnent en France l'agrément de ce type de produit. L'offre de ces compartiments a été notifiée à l'Autorité des marchés financiers (AMF) conformément à l'article L.214-2-2 du Code monétaire et financier français. **Allemagne :** L'offre des ETF SPDR opérée par les Sociétés a été notifiée à la Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht (BaFin), conformément à la section 312 de la Loi allemande sur l'investissement. Les investisseurs potentiels peuvent obtenir gratuitement le Prospectus de vente actuel, les statuts constitutifs, le Prospectus Simplifié ainsi que le dernier rapport annuel et semestriel auprès de State Street Global Advisors GmbH, Brienner Strasse 59, D-80333 Munich. T : +49 (0)89-55878-400. F : +49 (0)89-55878-440. **Hong Kong :** State Street Global Advisors Asia Limited, 68/F, Two International Finance Centre, 8 Finance Street, Central, Hong Kong. T : +852 2103-0288. F : +852 2103-0200. Les Fonds mentionnés ne sont pas enregistrés à Hong Kong et ne peuvent être vendus, émis ou offerts à Hong Kong dans des circonstances qui constituent une offre au public. Ce document est publié uniquement à titre d'information. Il n'a été ni vérifié ni approuvé par la Hong Kong Securities and Futures Commission. SSGA décline toute responsabilité, quelle qu'elle soit, pour toute perte directe, indirecte ou consécutive découlant de l'utilisation de ce document ou de l'exploitation de son contenu qui ne serait pas en adéquation avec les besoins spécifiques d'un individu. SSGA décline toute responsabilité, quelle qu'elle soit, si des personnes autres que le destinataire prévu de ce document l'utilisent, s'en prévalent ou s'y réfèrent. **Italie :** State Street Global Advisors Ireland Limited, succursale de Milan (Sede Secondaria di Milano) est une succursale de State Street Global Advisors Ireland Limited, société enregistrée en Irlande sous le n°145221, agréée et réglementée par la Banque Centrale d'Irlande (CBI), et dont le siège social est situé 78 Sir John Rogerson's Quay, Dublin 2. State Street Global Advisors Ireland Limited, succursale de Milan (Sede Secondaria di Milano), est immatriculée en Italie sous le numéro 10495250960 - R.E.A. 2535585, numéro de TVA 10495250960, et dont le siège social est sis Via Ferrante Aporti, 10 - 20125 Milan, Italie.
T : +39 02 32066 100. F : +39 02 32066 155. **Luxembourg :** Les Sociétés ont fait l'objet d'une notification à la Commission de Surveillance du Secteur Financier au Luxembourg afin de commercialiser leurs actions à la vente publique au Luxembourg et les Sociétés sont déclarées en qualité d'Organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM). **Pays-Bas :** Cette communication s'adresse aux investisseurs qualifiés au sens de la Section 2:72 de la Loi néerlandaise sur la Supervision des marchés financiers (Wet op het financieel toezicht), telle qu'amendée. Les produits et services visés par le présent document sont à la seule disposition des personnes susmentionnées ; il est conseillé à toute personne qui ne répondrait pas à ce descriptif de ne pas utiliser ces informations. La diffusion du présent document ne déclenche pas une obligation d'autorisation pour les Sociétés ou SSGA aux Pays-Bas. Par conséquent, les Sociétés ou SSGA ne seront pas soumis au contrôle prudentiel et à la supervision du respect des règles de conduite de la Banque centrale néerlandaise (De Nederlandsche Bank N.V.) et de l'Autorité néerlandaise des marchés financiers (Stichting Autoriteit Financiële Markten). Les Sociétés ont déposé leur notification auprès de l'Autorité des marchés financiers aux Pays-Bas afin de commercialiser leurs actions à la vente publique aux Pays-Bas et les Sociétés ont, en conséquence, qualité d'organismes de placement (beleggingsinstellingen), conformément à la Section 2:72 de la Loi néerlandaise sur la supervision financière des organismes de placements. **Norvège :** L'offre des ETF SPDR faite par les Sociétés a été notifiée à l'Autorité de surveillance financière de Norvège (Finanstilsynet), conformément à la législation applicable aux Fonds de valeurs mobilières norvégiens. En vertu d'un courrier de confirmation reçu de l'Autorité de surveillance financière en date du 28 mars 2013 (16 octobre 2013 pour le fonds à compartiment II), les Sociétés sont habilitées à commercialiser et à vendre leurs actions en Norvège. **Singapour :** L'offre ou l'invitation des Fonds mentionnés, qui est l'objet du présent document, ne concerne pas un organisme de placement collectif autorisé en vertu de la section 286 du Securities and Futures Act, Chapitre 289 de Singapour (SFA) ou reconnu en vertu de la section 287 du SFA. Les Fonds mentionnés ne sont ni autorisés ni reconnus par l'Autorité monétaire de Singapour (MAS) et les Fonds mentionnés ne peuvent être proposés au grand public Le présent document et tout autre document ou support publié dans le cadre de l'offre ou de la vente ne constitue pas un prospectus au sens de la SFA. Par conséquent, la responsabilité prévue par la loi SFA à l'égard du contenu des prospectus ne s'appliquera pas. Un investisseur potentiellement intéressé doit vérifier attentivement si l'investissement convient à son profil. La MAS décline toute responsabilité à l'égard du contenu de ce document. Ce document n'a pas été enregistré comme prospectus auprès de la MAS. Par conséquent, le présent document et tout autre document ou support relatif à l'offre ou à la vente, ou à l'invitation à souscrire ou à acheter, les Fonds mentionnés ne peuvent être diffusés ou distribués, offerts ou vendus, ou faire l'objet d'une invitation à souscrire ou à acheter, directement ou indirectement, à des personnes à Singapour autres que des investisseurs institutionnels conformément à la Section 304 du SFA ou conformément à et dans les conditions de toute autre disposition applicable du SFA. Toute vente ultérieure de [Parts] acquises dans le cadre d'une offre faite en vertu d'une dispense prévue à l'article 305 de la SFA ne pourra être effectuée que conformément aux exigences de l'article 304A. **Espagne :** SSGA SPDR ETFs Europe I plc et SSGA SPDR ETFs Europe II plc ont été agréées par la Commission espagnole du marché des valeurs mobilières (Comisión Nacional del Mercado de Valores) pour des activités de distribution en Espagne et sont enregistrées auprès de celle-ci sous le n°1244 et le n°1242. Avant d'investir, les investisseurs peuvent obtenir des copies du Prospectus et du Document d'information clé pour l'investisseur, du Protocole de commercialisation, des règlements du fonds ou des actes de constitution ainsi que des rapports annuels et semestriels de SSGA SPDR ETFs Europe I plc et II plc auprès de Cecabank, S.A. Alcalá 27, 28014 Madrid (Espagne), qui est le Représentant en Espagne, l'Agent payeur et le distributeur en Espagne, ou sur le site ssga.com. Le nom du distributeur espagnol agréé des ETF SPDR de SSGA est consultable sur le site Internet de la Commission nationale du marché des valeurs mobilières (Comisión Nacional del Mercado de Valores). **Suisse :** Les organismes de placement collectif mentionnés dans la présente sont soumis au droit irlandais. Les investisseurs intéressés peuvent obtenir le prospectus de vente actuel, les statuts, le DICI ainsi que les derniers rapports annuels ou semestriels disponibles gratuitement auprès du représentant et agent payeur suisse, State Street Bank GmbH, Munich, succursale de Zurich, Beethovenstrasse 19, 8027 Zurich,

ainsi qu'auprès du distributeur principal en Suisse, State Street Global Advisors AG, Beethovenstrasse 19, 8027 Zurich. Avant tout investissement, veuillez lire le prospectus et le DICI, dont des copies peuvent être obtenues auprès du représentant suisse, ou sur le site ssga.com. **Royaume-Uni :** Les Sociétés sont des organismes reconnus au titre de la Section 264 de la Financial Services and Markets Act de 2000 (l'« Act ») et s'adressent aux « professionnels de l'investissement » au R.U. (au sens des règles de l'Act) réputés bien informés et expérimentés sur les questions relatives aux investissements. Les produits et services visés par le présent document sont à la seule disposition des personnes susmentionnées ; il est conseillé à toute personne qui ne répondrait pas à ce descriptif de ne pas utiliser ces informations. De nombreuses protections prévues par le système de règlementation britannique ne s'appliquent pas au champ d'activité des Sociétés, et les indemnisations ne pourront être proposées au titre du Financial Services Compensation Scheme britannique.
Certains produits ne sont pas proposés aux investisseurs dans certaines juridictions. Veuillez contacter votre chargé de clientèle pour connaître les produits disponibles.

Utilisation interne uniquement dans la région Asie-Pacifique

Informations importantes

Le présent document a été établi par State Street Global Advisors Ireland Limited, une société réglementée par la banque centrale d'Irlande. Constituée et enregistrée en Irlande au 78 Sir John Rogerson's Quay, Dublin 2. Numéro d'enregistrement 145221. T : +353 (0)1 776 3000. F : +353 (0)1 776 3300. Site Internet : ssga.com.
SPDR ETF est la plateforme de fonds indiciels cotés (« ETF ») de State Street Global Advisors, qui comprend des fonds agréés par la banque centrale d'Irlande en tant que sociétés d'investissement à capital variable de type OPCVM (« Sociétés »).
L'information fournie ne constitue pas un conseil en investissement tel que ce terme est défini par la directive concernant les marchés d'instruments financiers (2014/65/UE) ou par la réglementation applicable en Suisse et ne peut être invoquée en tant que telle. Elle ne doit pas être considérée comme une sollicitation d'achat ou une offre de vente d'investissement. Elle ne tient pas compte notamment des objectifs d'investissement particuliers, des stratégies, de la situation fiscale, de l'appétit pour le risque ou de l'horizon d'investissement de l'investisseur ou du potentiel investisseur. Si vous avez besoin de conseils en investissement, veuillez consulter votre conseiller fiscal et financier ou tout autre professionnel. L'ensemble des informations ont été obtenues auprès de sources considérées comme fiables. Aucune déclaration n'est faite ni aucune garantie donnée quant à leur exactitude à la date de la présente et State Street ne saurait être tenue responsable des décisions reposant sur de telles informations.
Les ETF sont négociés comme des actions, sont soumis au risque d'investissement et fluctuent en fonction de leur valeur de marché. La performance des investissements et la valeur du capital vont évoluer à la hausse et à la baisse. En conséquence, lorsque les actions sont vendues ou rachetées, elles pourront valoir plus ou moins qu'au moment de leur achat. Bien que les actions puissent être achetées ou vendues sur une bourse par l'intermédiaire de n'importe quel compte de courtage, elles ne peuvent pas être rachetées individuellement auprès du fonds. Les investisseurs peuvent acquérir des actions et demander leur rachat par l'intermédiaire du fonds en lots appelés « unités de création ». Veuillez vous reporter au prospectus du fonds pour de plus amples informations.
Les investissements concentrés dans un secteur ou une industrie spécifique sont généralement plus volatils que l'ensemble du marché et renforcent le risque que des événements ayant une incidence négative sur ces secteurs ou industries réduisent les performances, ce qui pourrait réduire la valeur des actions du Fonds.
Les investisseurs américains n'ont pas accès à ces fonds. SSGA SPDR ETFs Europe I plc et SPDR ETFs Europe II plc émettent les ETF SPDR et sont des sociétés d'investissement à capital variable et à compartiments dont chacun est assorti d'une responsabilité séparée.
Les Sociétés sont structurées comme un Organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) conformément à la législation irlandaise et agréée en qualité d'OPCVM par la Banque centrale d'Irlande.
Les marques déposées et marques de service mentionnées dans ce document sont la propriété de leurs propriétaires respectifs. Les fournisseurs de données de tierces parties n'assurent aucune garantie ou représentation d'aucune sorte quant à l'exactitude, l'exhaustivité ou l'actualité des données et n'a aucune responsabilité pour les dommages de toute nature relatifs à l'utilisation de ces données.
Les opinions exprimées dans ce document sont celles de l'équipe Strategy and Research EMEA de SPDR jusqu'au 30 août 2019 et sont soumises à modification selon les conditions du marché et autres facteurs. L´information communiquée ne constitue pas un conseil en investissement et ne peut être considérée comme tel. Ce document contient certaines déclarations susceptibles d'être considérées comme des déclarations prospectives. Il convient de noter que ces déclarations ne sont pas des garanties d'une quelconque performance future et que les évolutions ou résultats réels peuvent différer sensiblement de ceux prévus.
Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs.
Toutes les formes d'investissement présentent des risques, notamment le risque de perdre le montant initialement investi. Cette activité peut ne pas être adaptée à tous les profils.
Standard & Poor's, S&P et SPDR sont des marques déposées de Standard & Poor's Financial Services LLC (S&P) ; Dow Jones est une marque déposée de Dow Jones Trademark Holdings LLC (Dow Jones), et ces marques ont été concédées sous licence d'utilisation à S&P Dow Jones Indices LLC (SPDJI) et par octroi de sous-licences à certaines fins par State Street Corporation. Les produits financiers de State Street Corporation ne sont pas sponsorisés, approuvés, vendus ou promus par SPDJI, Dow Jones, S&P, leurs sociétés affiliées respectives et les tiers concédants de licence et aucune desdites parties ne saurait faire valoir l'opportunité d'investir dans le ou lesdits produits, ni ne saurait engager une quelconque responsabilité à cet égard, y compris les erreurs, omissions ou interruptions liées à un indice quelconque.
Le présent document et son contenu ne peuvent être reproduits, copiés ou transmis en tout ou partie à des tiers sans l'accord écrit formel de SSGA.
Les informations contenues dans le présent document ne constituent pas une recommandation basée sur la recherche ou un « produit de recherche d'investissement » et sont considérées comme une « communication marketing » en vertu de la Directive MiF (2014/65/UE) sur les marchés d'instruments financiers ou de la réglementation applicable en Suisse. Cette communication marketing (a) n'a donc pas été préparée conformément aux dispositions légales visant à promouvoir l'indépendance de la recherche d'investissement(b), et n'est de ce fait soumise à aucune disposition interdisant la négociation préalable à leur diffusion.
Vous devez obtenir et lire le prospectus et le document d'information clé pour l'investisseur (DICI) de SPDR avant d'investir, disponibles sur ssga.com.. Ceux-ci comprennent des informations complémentaires concernant les fonds SPDR, y compris des informations relatives aux coûts, aux risques et où les fonds sont autorisés à la vente.
Les obligations présentent généralement moins de risque à court terme et de volatilité que les actions, mais elles comportent des risques de taux d'intérêt (lorsque les taux d'intérêt montent, la valeur de l'obligation a tendance à baisser), un risque de défaut de l'émetteur, un risque de crédit de l'émetteur, un risque de liquidité et un risque d'inflation. Les effets sont généralement prononcés pour les titres détenus à long terme. Tout instrument obligataire vendu ou remboursé avant son échéance peut engendrer un gain ou une perte substantiels.
La performance d'un portefeuille de titres excluant les sociétés ne répondant pas aux critères ESG du portefeuille peut être inférieure à celle d'un portefeuille de titres comprenant ces sociétés. En raison de ses critères ESG, un portefeuille peut être amené à investir dans des secteurs ou des titres dont les performances sont inférieures à celle du marché.

© 2019 State Street Corporation.
Tous droits réservés.
ID39164-2709158.1.5.EMEA.INST 0819
Exp. Date : 30/09/2020